

Conditions générales de vente

Applicables à compter du 05/10/2022

Clause n° 1 : objet

La micro-entreprise Aude Montaudon EI (exerçant sous le nom commercial de « Pensées créatrices ») exerce des activités de prestations de services dans le domaine de la communication.

Les présentes conditions générales de vente (autrement dit CGV) détaillent les conditions contractuelles (droits et obligations) entre Aude Montaudon EI en qualité de Prestataire et le Client, consommateur de prestations définies au titre de conditions particulières.

Les présentes conditions générales de vente de prestations de services sont applicables de plein droit à tout devis signé portant sur la fourniture des services du Prestataire conclus avec un Client. Le Client peut à tout moment demandé à recevoir les conditions générales de vente en amont de la signature de tout contrat avec le Prestataire.

Clause n° 2 : acceptation des CGV

Par la signature d'un devis, le Client déclare accepter sans réserve les conditions générales de vente de prestations de services en vigueur. Les CGV prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles expressément approuvées par écrit par le Prestataire, notamment dans les conditions particulières. À cet égard les CGV sont opposables au client conformément aux termes de l'article 1119 du C. civil.

Clause n° 3 : modification des CGV

Le prestataire se réserve la faculté de modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Cependant, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de conclusion du contrat avec le Client. Toute modification des conditions générales de vente sera présumée acceptée par le Client qui, après avoir été averti par un simple écrit, n'a pas exprimé son désaccord dans un délai de trente jours.

Clause n° 4 : devis

On entend ici par « devis », toute lettre de mission valant conditions particulières mentionnant notamment les prestations, leurs prix et la durée et/ou date d'exécution du contrat

Les caractéristiques essentielles des prestations de service fournies par le Prestataire sont de manière claire et compréhensible décrites dans le devis (lettre de mission) valant conditions particulières. Les exemples de prestations, les tarifs et autres informations figurant sur le site

web d'Aude Montaudon EI (exerçant sous le nom commercial de « Pensées créatrices ») ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne saurait constituer un engagement contractuel de l'entreprise.

Tout devis signé par le Client constitue une vente ferme et définitive sous la réserve de son acceptation par le Prestataire et ne peut être remise en cause que dans les cas limitativement énumérés présentes conditions générales de vente et notamment sous le paragraphe « Droit de rétractation ». La vente ne sera considérée comme définitive qu'après acceptation expresse par le Client du devis du Prestataire pendant sa durée de validité, mentionnée sur le devis.

Modification de devis

Le client ne peut annuler ou modifier la commande sans accord express du Prestataire, qui peut refuser sans avoir à justifier d'un motif. En cas d'acceptation, un nouveau devis ou un avenant au devis initial est établi par le Prestataire et soumis aux mêmes formalités que le devis initial. Il en est de même si le Prestataire doit modifier le devis pour l'un des motifs cités aux présentes. Le Prestataire se réserve le droit de refuser ou annuler toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure, ou en raison d'un motif légitime.

Clause n° 5 : contrat

Durée du contrat

Le contrat prend effet dès acceptation par le Client du devis proposé pendant sa durée de validité ; l'accomplissement de la mission par le Prestataire ne commencera qu'après réception de tous les documents et informations demandés au Client ou à un tiers. La durée du contrat peut être déterminée ou indéterminée, selon indication des conditions particulières. Le contrat prend fin sans formalisme particulier, à date d'échéance mentionnée dans les conditions particulières ou à défaut, à l'issue de l'exécution de(s) prestation(s) convenue(s).

Sauf accord préalablement passé par écrit entre le Client et le Prestataire, aucun contrat à durée déterminé ne peut être reconduit tacitement.

Rupture anticipée

Le Client peut résoudre le contrat dans le cadre d'une hausse des prix non justifiée par une modification de la prestation imposée par les pouvoirs publics ou par les conditions particulières, après demande par lettre recommandée avec accusé de réception du Client (ou autre support écrit durable avec accusé de réception) de rétablissement du prix convenu, restée sans effet pendant 15 jours.

Par ailleurs, le Prestataire peut également résoudre le contrat dans les cas suivants :

- Le refus du Client de livraison du (ou des) service(s) par le Prestataire
- Le non-paiement du prix (ou du solde du prix) à sa date d'exigibilité
- La non-communication par le client des documents informations utiles à l'exécution du service par le Prestataire
- Le risque pour la sécurité et l'intégrité du Prestataire dans l'accessibilité au domicile du Client

- Le comportement inapproprié du Client envers le Prestataire (violence verbale ou physique, discrimination, harcèlement...)

Cette résolution interviendra par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de préavis de 7 jours calendaires (sauf autre délai mentionné dans ladite lettre).

Toutefois, la résiliation pourra intervenir sans préavis dès réception de la lettre recommandée du Prestataire en cas de manquement grave ou de motif légitime, sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts ou action complémentaire (avec faculté pour le Prestataire de suspendre la fourniture des services dès l'évènement justifiant ladite résiliation).

En cas de résiliation anticipée du contrat sans manquement du Prestataire, celui-ci pourra facturer les diligences et frais relatifs aux prestations commencées, en conservant le cas échéant tout ou partie des sommes versés par le Client, sans préjudice de demande de dommage et intérêt complémentaire.

Clause n° 6 : Prix

Prix de vente

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la signature du devis. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. La société Aude Montaudon EI (exerçant sous le nom commercial de « Pensées créatrices ») s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations vendues aux prix indiqués lors de l'enregistrement du devis. En cas de hausse des prix non prévue au titre des conditions particulières, le Client peut rompre le contrat dans les conditions notifiées dans la clause n°5 à « Rupture anticipée » ci-avant.

Le prix des prestations est calculé en fonction de la nature du (ou des) service(s) fourni(s) :

- Forfaitairement dans le cadre d'un prix pouvant être calculé à l'avance,
- Variable dans le cadre d'un taux horaire défini aux conditions particulières (applicable à la durée effective de la prestation fournie),
- Avec une part forfaitaire et une part variable.

Frais complémentaires

En supplément du prix de la prestation, le Prestataire peut facturer au Client des frais éventuels notamment kilométriques dans le cadre d'une prestation incluant un déplacement chez le Client.

Clause n° 7 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Aude Montaudon EI (exerçant sous le nom commercial de « Pensées créatrices ») serait amenée à octroyer compte tenu de la prise en charge par le Client de certaines prestations du contrat.

Clause n° 8 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 9 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par virement bancaire. À la signature du devis, un acompte de 30% du montant global facturé sera demandé au Client. Le reste du paiement sera ensuite effectué selon les conditions particulières indiquées sur le devis. Dans le cadre d'une collaboration de long terme (collaboration directe avec le Client ou missions de sous-traitance), l'acompte pourra ne pas être exigé.

Clause n° 10 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations livrées à l'échéance, le Client doit verser à la société Aude Montaudon EI (exerçant sous le nom commercial de « Pensées créatrices ») une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des prestations.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 11 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause "Retard de paiement", le Client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Aude Montaudon EI (exerçant sous le nom commercial de « Pensées créatrices »).

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société Aude Montaudon EI (exerçant sous le nom commercial de « Pensées créatrices ») conserve la propriété des prestations vendus jusqu'au paiement intégral du prix. À ce titre, si le Client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Aude Montaudon EI (exerçant sous le nom commercial de « Pensées créatrices ») se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, la propriété intellectuelle des prestations vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : exécution et livraison du service

La livraison des livrables est effectuée par mail (ou prestataires tiers facilitant la livraison). Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement du devis n'est donné qu'à titre indicatif et

n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit du Client à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société Aude Montaudon EI (exerçant sous le nom commercial de « Pensées créatrices ») ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente et les conditions particulières du devis signé découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Vannes.